

Compte-Rendu CSE
Du 19 juillet 2024 à 8 heures 45
LUM – Salle Bélénos 38

PRESENTS : J.F. CAMPION, O. LE VEN, H. TENZA, M. BUQUET, J. DELAHAYE, D. DREF, D. LEBLOND, B. FACON, C. GODIN, C.A. WISNIEWSKI, V. LOBEL, J. JAMROZIK, J.D. POGNICI, J.P. QUINT, M. VASSEUR.

Représentants Syndicaux au CSE : S. HUYS.

Représentants de Proximité : F. HUGARD, K. VACONSIN.

Invitée : N. DUPRE – Responsable des Relations Sociales.

EXCUSES : R. BAUDUIN, A. DUQUESNOY, R. KABDANI, F. MARCINIAK, C. RAVEZ, D. RUCQUOIS, S. TORCHI, F. DEL GROSSO, E. ROGE.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du CSE ordinaire du 25 juin 2024 3
2. Consultation sur les orientations stratégiques de Maisons & Cités à la suite de l'information réalisée lors du CSE du 25 juin 2024 3
3. Retour sur la Commission Santé Sécurité des Conditions de Travail du 5 juillet 2024 : 3
 - Information sur les accidents de travail au 30 juin 2024..... 3
 - Information suite à un incident relatif aux frigos connectés survenu les deux dernières semaines 4
 - Fil rouge sur les antennes de Masny et Condé-sur-Escaut..... 4
 - Point sur la situation de l'antenne de Lens 5
 - Point sur la situation de l'antenne de Bully 5
 - Est-ce que la CSSCT peut solliciter l'assistante sociale pour nous accompagner sur les différents sites 6
 - Quelles sont les actions qui vont être menées sur les risques de priorité 2 ? (cf. question posée lors du précédent CSSCT)..... 6
 - Suite à l'incident survenu dans le Bruaysis, quand seront équipés les collaborateurs de terrain des équipements nécessaires pour accéder aux logements vides en toute sécurité ? 6
 - Pourquoi les extincteurs ne sont pas visibles conformément à la réglementation, la signalétique est manquante ? 6
 - En cas d'incendie, est-ce que le portillon en verre du 1^{er} étage s'ouvre-t-il automatiquement ? ... 6
 - Pourquoi un seul exercice d'évacuation a été organisé au LUM depuis juin 2023 alors que la réglementation prévoit un exercice par semestre ? (article R4227-39 du Code du travail) 7

- Est-il possible de faire évoluer les questions du baromètre « Qualité de vie et conditions de travail » ?	7
Question des membres.....	8
4. Places de parking : est-il possible d'autoriser les collaborateurs qui sont amenés à sortir plusieurs fois par jour à se stationner sur les places, côté visiteurs avec un système à durée limitée (ex : disque de stationnement) ?	8
Questions diverses.....	8
- Calcul du CET.....	8
- Note « Canicule et Pantacourts »	8

*Madame LE VEN ouvre la séance.
Madame DUPRE procède à l'appel.*

1. Approbation du compte rendu du CSE ordinaire du 25 juin 2024

Le compte rendu de la réunion ordinaire du CSE du 25 juin 2024 est approuvé à la majorité des votants (13 votants).

2. Consultation sur les orientations stratégiques de Maisons & Cités à la suite de l'information réalisée lors du CSE du 25 juin 2024

Quel est l'avis du CSE sur les orientations stratégiques de Maisons & Cités à la suite de l'information réalisée lors du CSE du 25 juin 2024 ?

Consultés sur les orientations stratégiques de Maisons & Cités, les élus du CSE émettent un avis favorable à la majorité des votants (10 voix favorables, 3 voix défavorables, 13 votants).

3. Retour sur la Commission Santé Sécurité des Conditions de Travail du 5 juillet 2024 :

- Information sur les accidents de travail au 30 juin 2024

H. TENZA indique qu'en préambule de la séance, les membres de la CSSCT ont été informés que la Direction n'était pas en mesure de présenter le bilan de l'absentéisme, car le service des Ressources Humaines rencontre un problème informatique avec l'outil extraction de données.

Ce point sera réalisé lors de la prochaine réunion de la CSSCT.

Néanmoins, un bilan de l'absentéisme des précédents mois a été réalisé, car le Docteur DEHAYES était présent lors de la réunion de la CSSCT.

Depuis le 16 avril 2024, l'entreprise a enregistré 5 accidents bénins et 1 accident de travail qui a engendré 11 jours d'arrêt et un accident de trajet sans arrêt de travail.

Depuis janvier 2024, l'entreprise a déclaré 7 accidents bénins, 5 accidents du travail avec arrêt, 3 accidents de travail sans arrêt, 1 accident de trajet avec arrêt et 4 accidents de trajet sans arrêt.

M. BUQUET rejoint la séance à 8 heures 51.

D. DREF demande si les médecins du travail des différents territoires remontent leurs problématiques au médecin référent de l'entreprise.

H. TENZA répond que l'entreprise dépend de deux secteurs différents pour la médecine du travail.

Les médecins du travail ne dialoguent pas entre les deux organismes.

Si la situation l'exigeait, les médecins du travail seraient en capacité de se mettre en relation.

O. LE VEN ajoute que la médecine du travail est territorialisée.

Une entreprise présente sur deux départements ne peut pas choisir son organisme de médecine du travail.

À ce propos, l'entreprise travaille avec l'Institut Pasteur pour la vaccination, car l'Institut Pasteur est présent sur le territoire national.

H. TENZA ajoute que l'entreprise entretient de très bonnes relations avec les médecins du travail.

B. FACON demande si les comptes rendus de la CSSCT parviennent à la médecine du travail.

H. TENZA répond que le médecin référent est destinataire des comptes rendus de la CSSCT.

O. LE VEN ajoute que les médecins du travail peuvent solliciter les comptes rendus de la CSSCT s'ils le souhaitent.

- Information suite à un incident relatif aux frigos connectés survenu les deux dernières semaines

H. TENZA indique qu'un incident est survenu auprès de deux collaborateurs après avoir mangé des wraps achetés dans les frigos connectés.

Il a été décidé de suspendre la commercialisation des aliments dans les frigos connectés et de solliciter le prestataire pour réaliser un état des lieux de la chaîne alimentaire.

Le prestataire a fourni un retour complet sur l'ensemble du suivi effectué dans le cadre de la vente des repas dans les frigos connectés.

Au stade du bilan, il a été démontré qu'il n'y avait pas de lien entre l'intoxication alimentaire, la chaîne du froid et la chaîne alimentaire des frigos connectés.

Néanmoins, il a été décidé de suspendre la commercialisation pendant deux jours.

Le prestataire a fait remarquer qu'il n'avait jamais rencontré de difficulté de la sorte.

Les collaborateurs se portent mieux depuis cet incident.

O. LE VEN ajoute que le prestataire a évoqué une toxi-infection alimentaire collective (TIAC).

Le prestataire a réalisé un nombre important d'analyses.

La Direction a demandé impérativement que le niveau de gravité 1 des TIAC soit mis en alerte.

Le prestataire a vérifié les frigos et la chaîne du froid.

La difficulté dans cet incident est que la Direction n'a pas été informée officiellement.

Or, les intoxications doivent être remontées à la Direction au même titre que les accidents du travail.

Le prestataire a offert une remise aux collaborateurs concernés.

- Fil rouge sur les antennes de Masny et Condé-sur-Escaut

H. TENZA indique qu'un fil rouge a été réalisé en CSSCT sur les antennes de Masny et Condé-sur-Escaut. L'antenne de Condé-sur-Escaut enregistre un retard sur le démarrage des travaux, car les coûts des matériaux augmentent et les contrats ont dû être renégociés.

Les travaux sont prévus à la fin du mois d'août 2024 pour une durée de huit semaines.

La Direction espère que les collaborateurs pourront emménager en fin d'année 2024.

Le retard dans les travaux de l'antenne de Masny est dû à un blocage administratif des architectes des bâtiments de France.

Une solution sera trouvée, mais cette situation engendre un retard.

Les locaux des deux antennes aménagés dans l'esprit du LUM.

Des ateliers seront organisés afin d'accompagner les collaborateurs dans le changement des modes de travail.

- Point sur la situation de l'antenne de Lens

- Point sur la situation de l'antenne de Bully

H. TENZA indique que les membres de la CSSCT ont sollicité un point sur l'antenne de Lens.

Les collaborateurs de l'antenne ont remonté une charge de travail particulière.

Le directeur de territoire est attentif à l'accompagnement de cette antenne.

Des réunions d'équipe sont instaurées de manière plus intensive pour permettre de renforcer la communication dans l'équipe.

La Direction a conscience que la clientèle de cette antenne (Lens Charcot) n'est pas simple et que le territoire est davantage touché par les squats de logement.

La CSSCT a remonté une charge de travail ressenti par les collaborateurs de l'agence de Bully-les-Mines. La Direction en y associant la CSSCT a organisé une journée d'accompagnement pour l'ensemble des collaborateurs avec le cabinet E-Konseil.

Cette journée a permis aux collaborateurs d'exprimer les problématiques qu'ils rencontraient.

Le bilan de cette journée a été présenté le 19 avril 2024 à l'ensemble de l'antenne.

Le bilan démontre qu'il était important de travailler sur l'organisation de l'antenne, d'accompagner davantage l'antenne et d'apporter un renfort sur le métier de chargé d'attribution.

Un CDD est arrivé au début du mois de juin 2024 pour renforcer l'équipe sur les attributions.

Le bilan démontre également la nécessité d'optimiser l'organisation et la communication au niveau de l'antenne, des services supports et de manière transverse.

À la suite du bilan, la Direction s'est engagée à réaliser un suivi de la mise en place des plans d'action.

Les choses avancent et les collaborateurs se sentent mieux dans l'antenne.

Les actions menées permettent une réelle avancée, mais l'accompagnement doit se poursuivre.

J-D. POGNICI remarque que l'ambiance dans l'antenne de Lens laisse à désirer.

Un certain nombre d'avertissements ont été réalisés et deux départs sont à signaler.

Concernant l'antenne de Bully-les-Mines, il est dommage que le calibrage ne soit pas revu.

Les chargés de clientèle de Bully-les-Mines ont environ 250 à 300 logements de plus par rapport aux autres antennes.

La charge de travail est aussi une cause des problèmes survenus dans ces agences.

O. LE VEN répond qu'un compte rendu complet a été réalisé aux équipes à la suite de la journée d'accompagnement.

Le fait de ne retenir que le calibrage est réducteur pour le travail réalisé actuellement et en synergie avec les équipes.

Force est de constater qu'un grand nombre de collaborateurs rencontrent des problématiques d'organisation personnelle notamment.

Un renfort a été apporté à l'antenne de Bully-les-Mines.

De plus, une problématique d'absentéisme a été traitée au sein de l'antenne de Bully-les-Mines.

Quant à l'agence de Lens, les collaborateurs sont inscrits dans un projet de nouvelle antenne.

Les collaborateurs seront accompagnés par la direction.

- Est-ce que la CSSCT peut solliciter l'assistante sociale pour nous accompagner sur les différents sites

La réponse est négative. H. TENZA indique que l'assistante sociale a vocation à accompagner les collaborateurs de l'entreprise. L'assistante sociale peut être sollicitée sur toute demande et se déplace aux domiciles des collaborateurs.

Il s'agit de rencontres individuelles pour les collaborateurs. De ce fait, il est plutôt demandé aux membres de la CSSCT d'orienter les collaborateurs vers l'assistante sociale en cas d'alerte.

- Quelles sont les actions qui vont être menées sur les risques de priorité 2 ? (cf. question posée lors du précédent CSSCT)

H. TENZA indique que les actions menées dans le cadre des risques de priorité sont fixées dans le cadre du DUERP.

Cette question avait déjà été traitée lors de la précédente réunion de la CSSCT.

Pour rappel, les risques de priorité 2 sont les risques psychosociaux et les risques routiers.

L'entreprise poursuivra ses actions engagées sur les trois sites sur les risques psychosociaux et finalisera le chantier QVT.

Un retour sur le chantier QVT sera effectué lors de la réunion du CSE du mois de septembre 2024. L'entreprise réalisera une campagne de sensibilisation sur l'entretien des véhicules pour prévenir les risques routiers.

- Suite à l'incident survenu dans le Bruaysis, quand seront équipés les collaborateurs de terrain des équipements nécessaires pour accéder aux logements vides en toute sécurité ?

H. TENZA indique que cette question a été posée lors de la précédente réunion du CSE.

Il a été convenu que l'entreprise poursuivra les actions de sensibilisation d'ordre organisationnel. L'ensemble des documents relatifs à la procédure seront revus.

La solution de la lampe frontale n'a pas été retenue.

- Pourquoi les extincteurs ne sont pas visibles conformément à la réglementation, la signalétique est manquante ?

H. TENZA confirme que la commission de sécurité a validé le positionnement et la visibilité des extincteurs des extincteurs au LUM.

Les housses sur les extincteurs sont conformes à la réglementation et permettent une visibilité des extincteurs pour l'ensemble des collaborateurs.

J-P. QUINT annonce que le formateur de la formation EPI était surpris de voir des housses sur les extincteurs, surtout quand deux extincteurs sont l'un à côté de l'autre.

O. LE VEN répond que le positionnement des extincteurs est lié aux installations.

- En cas d'incendie, est-ce que le portillon en verre du 1^{er} étage s'ouvre-t-il automatiquement ?

H. TENZA répond par la positive.

En cas de coupure électrique, le portillon s'ouvre automatiquement.

O. LE VEN rappelle l'existence d'escaliers de service de part et d'autre du bâtiment.

- Pourquoi un seul exercice d'évacuation a été organisé au LUM depuis juin 2023 alors que la réglementation prévoit un exercice par semestre ? (article R4227-39 du Code du travail)

H. TENZA annonce qu'un exercice d'évacuation a été réalisé au LUM le 20 juin 2024.

Au 30 juin 2024, l'ensemble des exercices d'évacuation semestriels ont été réalisés sur l'ensemble des sites de Maisons & Cités.

L'exercice d'évacuation au LUM s'est bien déroulé et les collaborateurs ont de la visibilité sur le point de rassemblement.

- Est-il possible de faire évoluer les questions du baromètre « Qualité de vie et conditions de travail » ?

H. TENZA indique que le baromètre est lié aux indicateurs Créalabel.

Les questions sont donc corrélées au Créalabel.

Néanmoins, la Direction a compris la demande de la CSSCT qui juge que le questionnaire est plutôt général et trop orienté vers l'entreprise.

La CSSCT souhaite identifier une question qui soit davantage propre aux missions des collaborateurs et à l'occupation du poste.

Il a été convenu que les membres de la CSSCT reviendraient vers la Direction pour proposer une question supplémentaire au questionnaire.

C. GODIN demande si un registre de sécurité est maintenu par bâtiment.

O. LE VEN répond par l'affirmative.

Le registre est à la disposition des membres de la CSSCT.

J. DELAHAYE précise que les registres de sécurité sont présents dans les accueils ou dans le bureau de l'assistante de Direction de chaque bâtiment.

H. TENZA ajoute que la CSSCT a posé une question sur la sollicitation d'une enquête RPS et la demande d'un vote auprès du CSE.

Cette question a été reportée en CSSCT, car les collaborateurs ayant initié cette question étaient absents.

Néanmoins, la Direction souligne que les livrables de la précédente enquête ne sont pas encore finalisés avec les IRP, parties prenantes des chantiers. L'objectif est de finaliser les livrables en septembre 2024.

Question des membres

4. Places de parking : est-il possible d'autoriser les collaborateurs qui sont amenés à sortir plusieurs fois par jour à se stationner sur les places, côté visiteurs avec un système à durée limitée (ex : disque de stationnement) ?

O. LE VEN répond qu'un sujet en cours sur le parking, car les bornes électriques ont été installées récemment.

Une communication sera réalisée pour expliquer le fonctionnement des bornes.

L'idée n'est pas de laisser les véhicules en charge toute la journée à la borne.

Des places dépose-minute seront installées.

J. DELAHAYE précise que deux places seront disponibles sur le parking des visiteurs avec un stationnement d'une heure maximum.

O. LE VEN signale que des contrôles seront réalisés.

Certains salariés indisciplinés se garent encore sur des places réservées aux visiteurs.

La sécurité et la prévention sont l'affaire de tous.

D. DREF s'enquiert des avancées du parking silo.

O. LE VEN répond que le parking silo serait mis en place au premier trimestre de 2025.

La Direction tâche d'obtenir des informations de Douaisis Agglo sur les conditions de location des places de parking.

J-F. CAMPION rappelle que 600 places sont disponibles aux abords du LUM en complément des 140 places de parking réservées aux collaborateurs.

Pour rappel, l'employeur n'est pas dans l'obligation de gérer le parking de ses salariés.

O. LE VEN annonce que les discussions sur la mobilité douce dans l'entreprise commenceront après l'ouverture de la passerelle SNCF en 2025.

D DREF demande si les coûts des véhicules électriques restent conséquents.

O. LE VEN le confirme.

Questions diverses

- Calcul du CET

J-D. POGNICI signale que les salariés rencontrent des difficultés pour obtenir le détail du calcul du CET.

H. TENZA répond que Virginie VARET gère les calculs du CET.

Un document disponible au sein de Norméa explique l'ensemble du calcul.

- Note « Canicule et Pantacourts »

C. GODIN demande si la note d'information « *Canicule et pantacourts* » est toujours en vigueur.

O. LE VEN répond que cette question a été évoquée en CSSCT.

Les salariés ne peuvent pas venir en bermudas au travail pour des raisons de sécurité.

Néanmoins, l'article « *Canicule et pantacourts* » sera retiré du kiosque car plus en vigueur.

J. DELAHAYE entend la position de la Direction sur ce dispositif de confort d'été, notamment pour la sécurité.

Le fait de porter un bermuda permettrait d'avoir un peu plus de confort et assurerait une égalité entre les hommes et les femmes.

Certains locaux n'ont pas de climatisation.

Pas d'autres questions, la séance est levée à 9h30.

PROCHAINE REUNION : 20 SEPTEMBRE 2024

COMPTE RENDU REDIGE PAR : www.compte-rendu.fr